Nations Unies S/PV.4562



Conseil de sécurité

Distr. générale
28 juin 2002
Français
Original: anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 4562e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos dans la salle du Conseil de sécurité, au Siège, à New York, le vendredi 28 juin 2002 à 10 h 50

Le communiqué ci-après a été, conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal :

> « À sa 4562e séance, tenue à huis clos le 28 juin 2002 à 10 h 50, le Conseil de sécurité a examiné la question intitulée "Débat de synthèse sur les travaux du Conseil de sécurité pendant le mois courant".
>
> Conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, le Président, avec l'assentiment du Conseil, a invité les représentants de Bahreïn, de l'Égypte, de l'Espagne et de l'Ukraine à participer au débat sur ce point sans droit de vote.
>
> Les membres du Conseil et les représentants invités conformément à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil ont eu une discussion constructive. »

02-44903 (F) 280602 280602